

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2022/61

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 18 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 11 août 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD, Sophie ALLEOUD.

Excusé(e)s : Philippe BOUNIARD (procuration à Claire BOMBRUN), Carole THOMAS (procuration à Agnès GUIGON), Jérôme MERCOYROL (procuration à Yves LAMOINE), Philippe EUVRARD (procuration à Jean-Charles GONIEAUX), Michel PREVOST (procuration à Simone GUICHARD), Bernard PUEYO (procuration à Pierre LAULAGNET), Catherine LEYNON (procuration à Tiphaine FARGIER).

Absent(e)s :

Yves LAMOINE a été élu secrétaire.

Objet : Renouvellement d'un emploi dans le cadre du dispositif Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour le service scolaire, périscolaire et cantine.

Le Maire expose au Conseil Municipal les besoins en personnel pour le remplacement d'agents communaux momentanément indisponibles au service scolaire, périscolaire et cantine.

Il propose de renouveler un poste d'Agent scolaire créé par la délibération 2021/05 du 28 janvier 2021, et déjà prolongé par la délibération 2021/71 du 21 octobre 2021, pour une durée de quatre mois à temps non complet (26 h semaine) à compter du 22 août 2022.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement d'un emploi en Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour une durée de quatre mois et une rémunération au SMIC à compter du 22 août 2022.

CHARGE son Maire de procéder au recrutement de l'agent.

PRÉCISE que l'emploi sera créé pour une durée hebdomadaire de vingt-six heures par semaine.

AUTORISE son Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les Services de l'État ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 18 août 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 19 août 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

